



# APPEL À PROJETS

Pour soutenir des initiatives en faveur de la jeunesse

DANS L'ASSABA, LE GUIDIMAKHA, NOUAKCHOTT ET NOUADHIBOU

## Lignes directrices



# Quelles typologies d'appui ?

## FONDS ÉMERGENCE

- Dispositif destiné à **valoriser l'engagement de la jeunesse** en faveur de son **territoire**.
- Il permet le soutien de **projets incontournables du développement local**.
- Il vise à permettre aux organisations de jeunes de mieux appréhender leurs rôles et **augmenter leurs capacités d'action**.



## FONDS CONSOLIDATION

- Dispositif destiné à **renforcer les capacités des OSC** engagées sur les enjeux de jeunesse.
- Il accompagne la **montée en compétence** d'organisations ayant une expérience dans la réalisation de projets et/ou étant arrivées à un seuil de développement les menant à proposer des **projets plus ambitieux**.

# Quelles typologies d'appui ?



## Durées

Les actions appuyées doivent s'étaler sur une période comprise :



## Montants maximum



## Conditions de co-financement

## FONDS EMERGENCE

Entre 6 et 12 mois

3 000 €

5 %

## FONDS CONSOLIDATION

Entre 8 et 12 mois

15 000 €

5 %



# Comment candidater ?

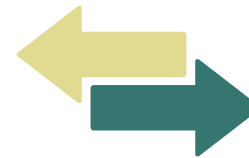


Dépôt exclusivement sur la plateforme numérique :

[www.assojeunes-mauritanie.org](http://www.assojeunes-mauritanie.org)

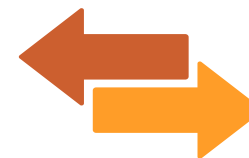


Soit en français



Soit en arabe

Soit pour le fonds  
EMERGENCE



Soit pour le fonds  
CONSOLIDATION

*NB : Il n'est pas possible de candidater pour le fonds  
Emergence et pour le fonds Consolidation en même temps.*

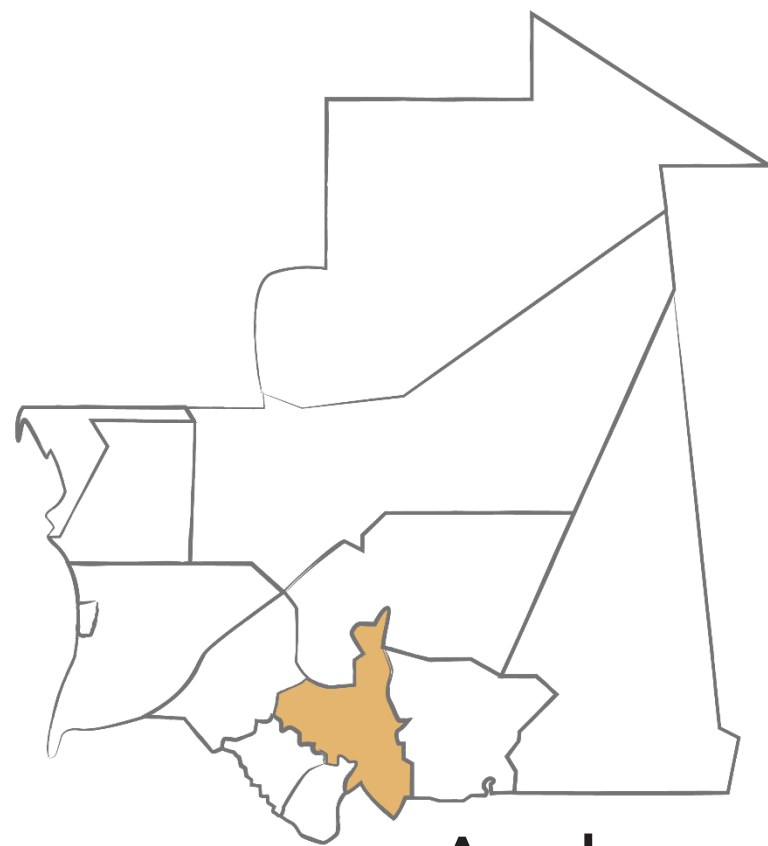


Date limite :

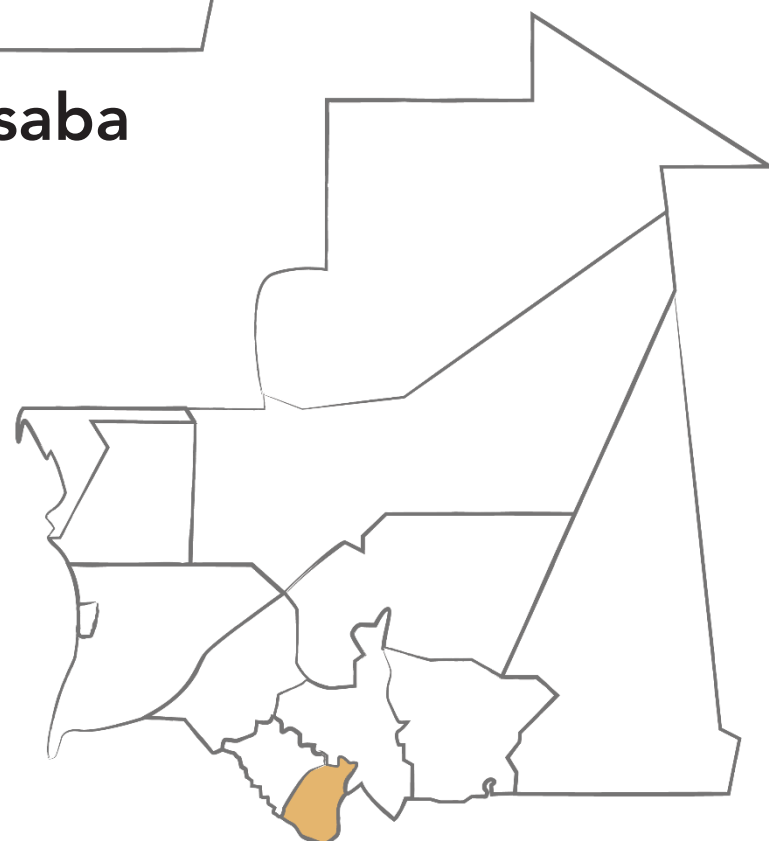
**30 septembre  
2024**

# Dans quelles régions ?

4 RÉGIONS CONCERNÉES

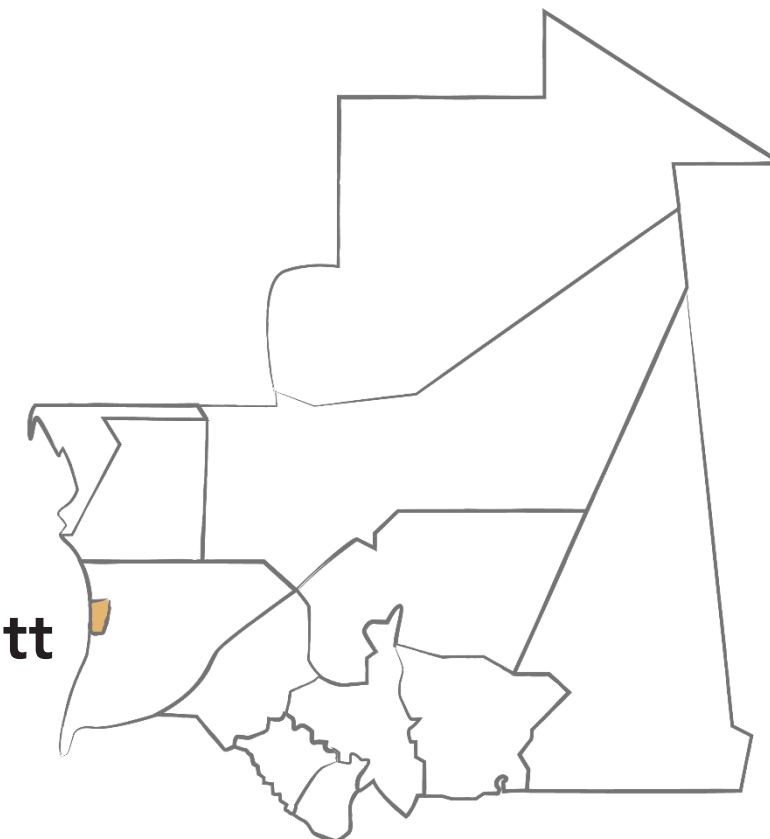


**Assaba**

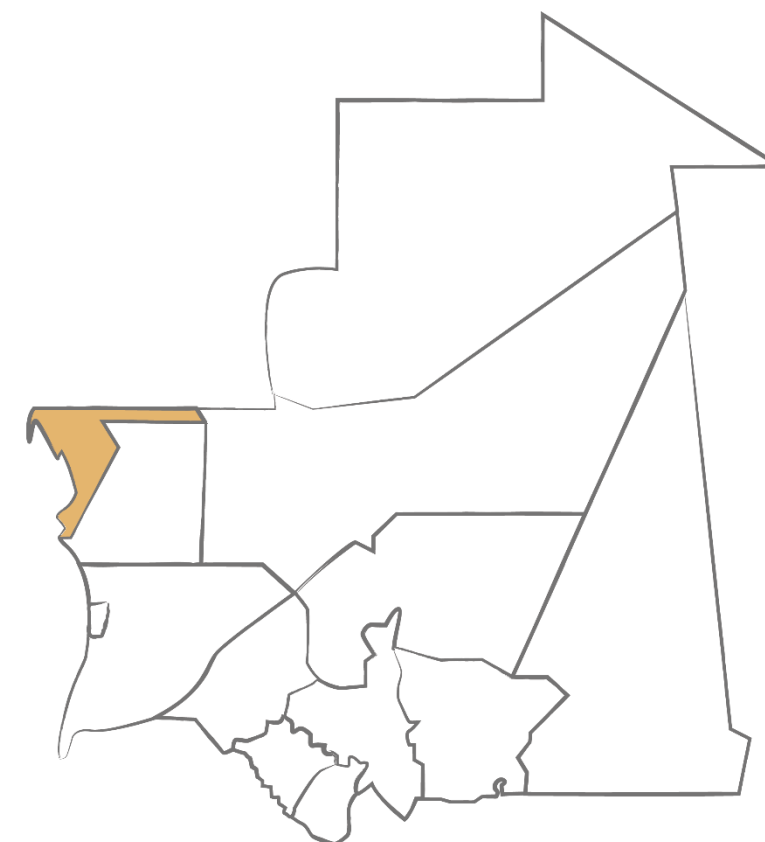


**Guidimakha**

**Nouakchott**



**Nouadhibou**



# Quels domaines d'action ?

## 6 DOMAINES D'ACTION CONCERNÉS



Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**



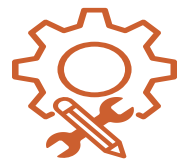
**Insertion économique** et professionnelle des jeunes



**Expression des jeunes** (sociale, citoyenne et culturelle)



Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**



**Renforcement des capacités** des associations de jeunes



Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »



# Quels projets sont inéligibles ?

## ACTIONS EXCLUES :



Projets de **construction d'infrastructures**, d'achat de terrains ou de bâtiments



Projets incluant l'**acquisition de véhicules**



Projets **prévoyant des per diem** pour les bénéficiaires finaux et/ou participants aux activités (des défraiements raisonnables pour le transport peuvent être remboursés)



Projets incluant des **fonds d'épargne et de crédit** / l'octroi de **fonds en cascade** aux bénéficiaires / l'octroi de **bourses**



Projets incluant des **dettes et leur charge** (intérêt)



Humanitaires et d'urgence



A caractère **religieux**



A caractère **purement commercial ou politique**



Opérations de **prestige** ou projets de simple opportunité



Projets **nuisibles à l'environnement**



Projets **cofinancés par l'Union européenne** ou l'Agence Française de Développement (**AFD**)



Projets ayant **déjà été réalisés** avec le financement d'un autre bailleur ou par Graines de Citoyenneté

# TOUT SAVOIR SUR LE FONDS ÉMERGENCE





# Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?

## ELIGIBILITÉ DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE



Être une **organisation de la société civile de jeunes à but non lucratif** (association, ONG, club sportif et culturel, club de jeunes, fédération, fondation, organisme de formation, syndicat)

### COMPOSITION



- **Bureau exécutif** composé au minimum de :  
**50% de jeunes** (moins de 35 ans) et de **25% de femmes**
- Parmi les membres de la structure, **aucun salarié du consortium** de mise en œuvre du programme (**Grdr, Ecodev ou Alianza**)

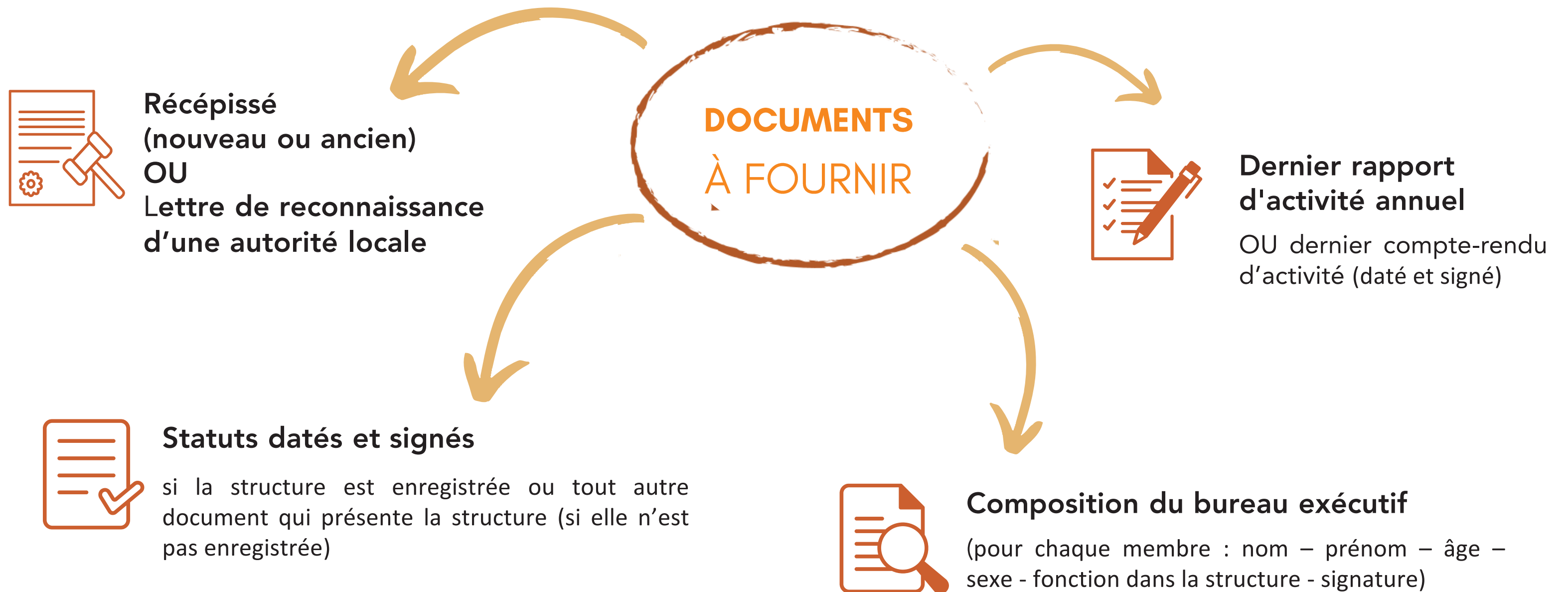
### EXPERIENCE



- Justifier d'une **existence depuis 1 an minimum** au moment de l'ouverture de l'appel à projets et considérant la date de création
- Disposer d'un **siège social dans la zone** du projet proposé et/ou **justifier de précédentes interventions** dans cette zone \*

*\*Ex : une OSC déposant un dossier pour un projet à Wompou (Guidimakha) doit justifier qu'elle a son siège dans la commune, OU qu'elle y a organisé des actions.*

# Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?



## RIB :

Si la structure est retenue pour un financement, celui-ci ne pourra être octroyé que si un Relevé d'Identité Bancaire au nom de la structure est fourni avec l'attestation faisant apparaître le numéro de compte, s'il s'agit d'un compte dans une institution de microfinance (IMF).

# Quels critères d'éligibilité pour Emergence ?

## ELIGIBILITÉ DE L'INITIATIVE PROPOSÉE

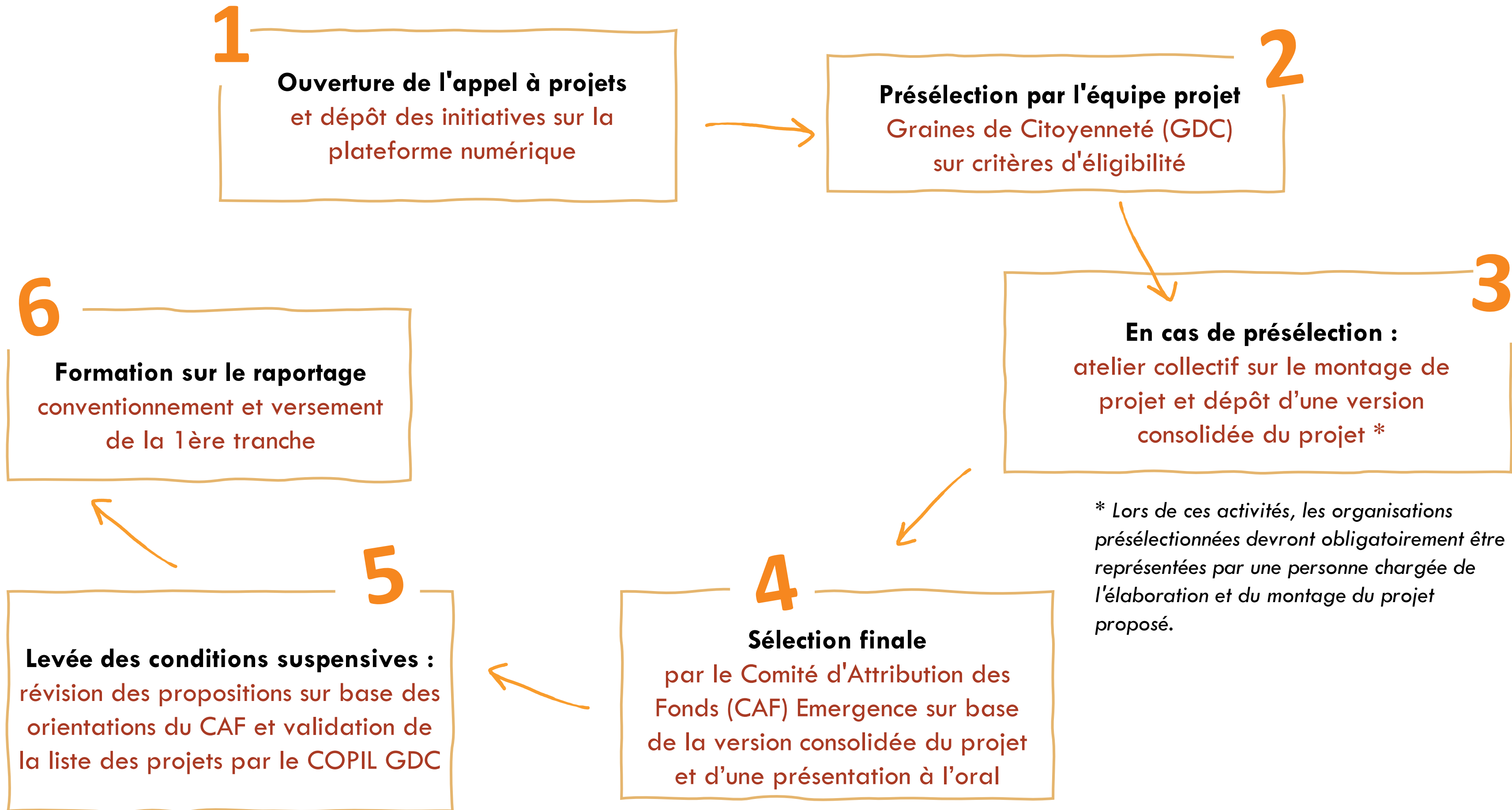
- Se dérouler dans l'Assaba, le Guidimakha, à Nouakchott ou Nouadhibou
- Intervention **parmi les 6 domaines** couverts par l'appel à projets \*
- **3 000 €** maximum sollicités
- **Dossier complété** sur la plateforme numérique
- Respect des **modèles de budget et calendrier** prévisionnel fournis



- Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**
- **Insertion économique** et professionnelle des jeunes
- **Expression des jeunes** (sociale, citoyenne et culturelle)

- Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**
- **Renforcement des capacités des associations de jeunes**
- Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »

# Comment les Fonds Emergence sont-ils attribués ?



# Quel calendrier pour le Fonds Emergence ?

## CALENDRIER PROVISOIRE ÉMERGENCE



# Quels critères de selection pour Emergence ?

Les initiatives éligibles seront **analysées selon les critères suivants** par les membres du Comité d'Attribution des Fonds Emergence (CAF) :

Expérience de l'organisation dans la thématique du projet

Niveau de connaissance des zones d'intervention proposées et des bénéficiaires ciblés

Cohérence entre les activités, les bénéficiaires ciblés et les objectifs présentés

Caractère innovant du projet

Potentiel de réussite du projet

Cohérence et la qualité du budget transmis

En complément, une attention particulière sera également portée (sous forme de points bonus dans la grille de notation) sur les projets/organisations qui disposent d'un **co-financement supérieur au % minimum exigé**

# TOUT SAVOIR SUR LE FONDS CONSOLIDATION



# Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?

## ELIGIBILITÉ DE L'ORGANISATION SOUMISSIONNAIRE

Être une **organisation de la société civile à but non lucratif**

(association, ONG, club sportif et culturel, club de jeunes, fédération, fondation, organisme de formation, syndicat)

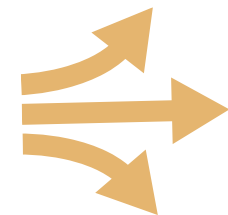
Les initiatives portées par **plusieurs partenaires en consortium** sont autorisées et encouragées.

- **Bureau exécutif** composé au minimum de :  
**25% de jeunes** (moins de 35 ans) et de **25% de femmes**
- Parmi les membres de la structure, **aucun salarié du consortium** de mise en œuvre du programme (**Grdr, Ecodev ou Alianza**)



### COMPOSITION

### EXPERIENCE

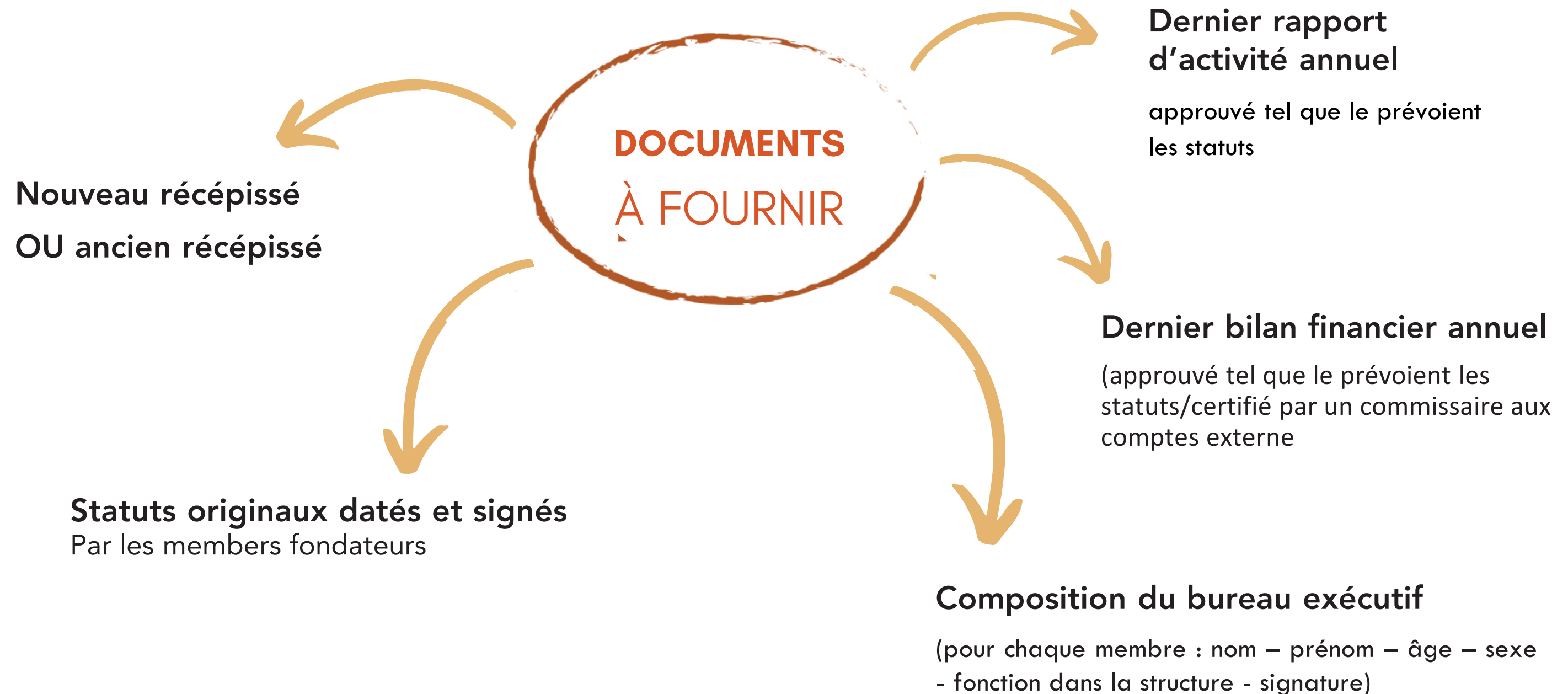


- Justifier d'une **existence depuis 3 ans minimum** au moment de l'ouverture de l'appel à projets et considérant la date de création
- Avoir déjà mis en œuvre un **projet avec un budget représentant 50% minimum** de la subvention demandée
- Disposer d'un **siège social dans la zone** du projet proposé et/ou **justifier de précédentes interventions** dans cette zone \*

*\*Ex : une OSC déposant un dossier pour un projet à Wompou (Guidimakha) doit justifier qu'elle a son siège dans la commune, OU qu'elle y a organisé des actions.*



# Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?



## RIB :

Si la structure est retenue pour un financement, celui-ci ne pourra être octroyé que si un Relevé d'Identité Bancaire au nom de la structure est fourni.

# Quels critères d'éligibilité pour Consolidation ?

## ELIGIBILITÉ DE L'INITIATIVE PROPOSÉE

- Se dérouler dans l'Assaba, le Guidimakha, à Nouakchott ou Nouadhibou
- Intervention **parmi les 6 domaines** couverts par l'appel à projets \*
- **15 000 €** maximum sollicités
- **Dossier complété** sur la plateforme numérique
- Respect des **modèles de budget et calendrier** prévisionnel fournis

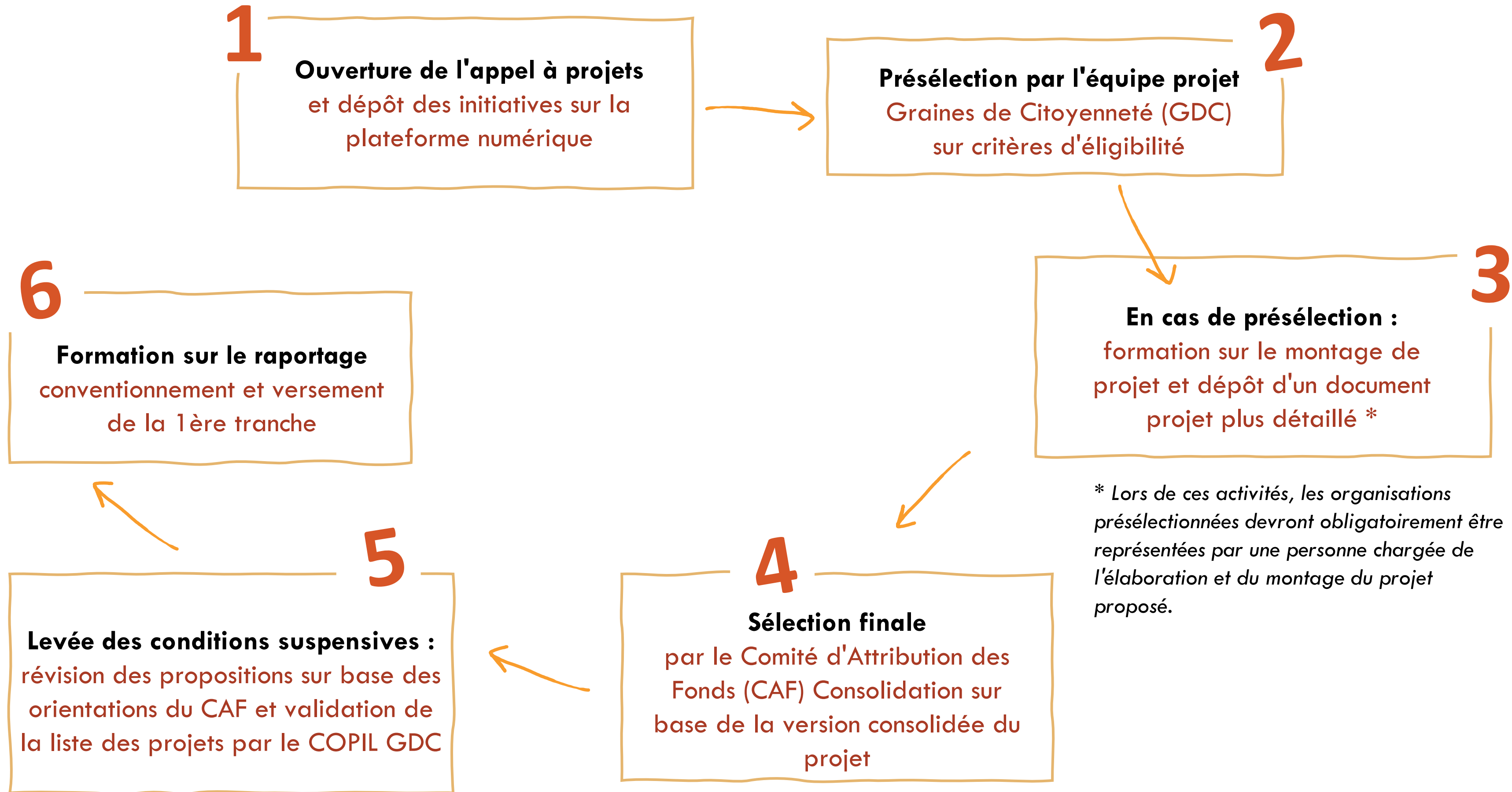


- Autonomisation et promotion des **droits des filles et des jeunes femmes**
- **Insertion économique** et professionnelle des jeunes
- **Expression des jeunes** (sociale, citoyenne et culturelle)

- Engagement des jeunes en faveur de la **préservation de l'environnement**
- **Renforcement des capacités des associations de jeunes**
- Promotion des approches « **Jeunesse-Migration-Développement** »

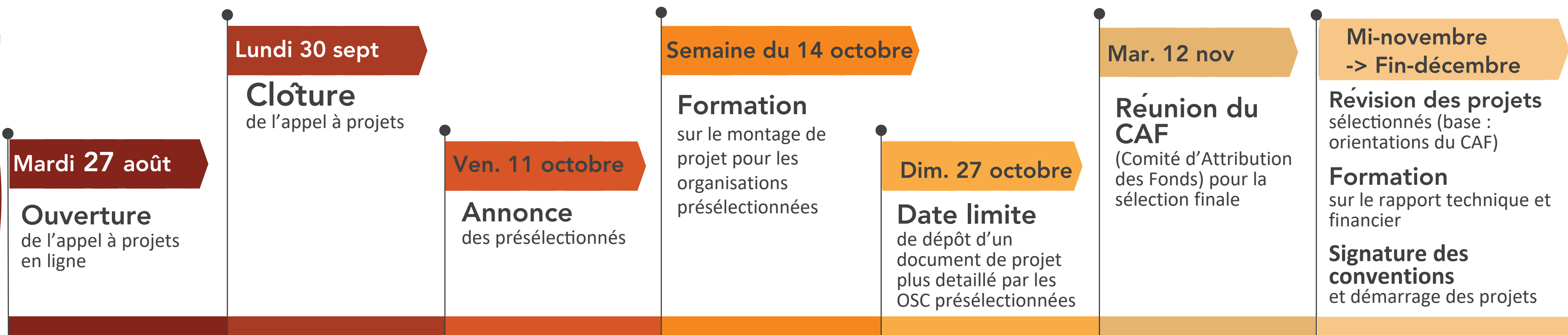
+ possibilité de proposer un **projet d'appui-conseil de proximité et de suivi terrain des initiatives Emergence**

# Comment les Fonds Consolidation sont-ils attribués ?



# Quel calendrier pour le Fonds Consolidation ?

## CALENDRIER PROVISOIRE CONSOLIDATION



# Quels critères de sélection pour Consolidation ?

Les initiatives éligibles seront **analysées selon les critères suivants** par les membres du Comité d'Attribution des Fonds Consolidation (CAF) :

L'expérience et la capacité générale (gestion projet) et spécifique (domaine et zone(s) d'intervention) de la structure

La capacité d'absorption financière de la structure

La cohérence entre l'ampleur des activités envisagées et les ressources humaines/équipements disponibles au sein de l'organisme demandeur

Le niveau d'analyse des problématiques et des capacités des parties prenantes (contexte)

Le niveau de précision dans l'identification des bénéficiaires ciblés

La pertinence de l'action proposée par rapport aux besoins des bénéficiaires identifiés et au contexte d'intervention

# Quels critères de selection pour Consolidation ?

La cohérence des objectifs fixés et des activités prévues

Le caractère innovant du projet

Le potentiel de réussite et de pérennité du projet

L'insertion de l'action dans le contexte local

La transversalité des questions environnementales, de l'égalité de genre et de la promotion de la jeunesse

La cohérence et la qualité du budget transmis

Une attention particulière sera également portée sur les projets/organisations qui (sous forme de points bonus dans la grille de notation) :

- Sont soumis par des **consortiums**
- Permettent de créer ou **renforcer « une identité » ou spécialisation/expertise thématique de la structure** soumissionnaire, au fil des projets soumis et mis en œuvre
- Disposent d'un **co-financement supérieur au % minimum exigé**

# Comment candidater ?

Candidatez en ligne  
[www.assojeunes-mauritanie.org](http://www.assojeunes-mauritanie.org) Avant le

30  
septembre 2024

**Des questions ? Besoin d'aide pour remplir votre dossier ?** Des réunions d'informations et permanences sont organisées dans votre région ! Toutes les dates sur notre page Facebook.

Assaba : **46 44 55 75**  
Nouakchott : **48 60 27 51**

Guidimakha : **46 95 84 35**  
Nouadhibou : **46 75 64 42**



Graines de Citoyenneté